



Tendre vers le « Zéro Phyto », c'est quoi ?



Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Responsable des relations presse – Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

02 41 05 40 33 – 02 41 05 39 29

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Face aux enjeux environnementaux et aux politiques engagées en termes de développement durable, la Ville d'Angers marque son ambition de gérer de façon plus respectueuse de l'environnement ses espaces publics. La limitation des pesticides s'inscrit dans les actions de développement durable engagées par la ville depuis 2002.

Un riche patrimoine

La Ville d'Angers dispose d'un patrimoine végétalisé important : 800 hectares au total en domanialité propre, 1500 hectares avec l'île St Aubin, les Offices HLM, y compris les surfaces d'eau. Une variété qui marque l'étendue du patrimoine proposé aux Angevins : du **très horticole au très « nature »**. Angers compte également 400 Kms de voirie et 1200 voies publiques.

Une approche transversale

La problématique des « herbes indésirables », dites adventices, touche les espaces publics de la Ville aussi bien les « espaces verts » en général, que les espaces de voirie. Les Directions Parcs Jardins et Paysages, Environnement Cadre de Vie et Sports et Loisirs travaillent conjointement afin de prendre en compte de façon globale cette problématique.



Qu'est-ce que le « zéro phyto » ?

L'engagement de la Ville d'Angers

Le plan d'actions

Une démarche participative

La sensibilisation du public

QU'EST-CE QUE LE « ZERO PHYTO » ?

Cette démarche consiste à réduire l'usage des pesticides d'origine chimique dans la gestion de l'entretien des espaces végétalisés et de voirie tout en tenant compte de la diversité des espaces gérés, des techniques alternatives, des typologies des espaces végétalisés et minéralisés et du niveau d'acceptation du public dans la variation du paysage de la ville.

Produits phytosanitaires : c'est quoi ? À quoi ça sert ? Quels sont leurs utilisateurs ?

Les produits phytosanitaires plus couramment connus sous le nom de pesticides sont destinés à lutter contre : les insectes (insecticides), les champignons (fongicides), les « mauvaises herbes » ou indésirables (herbicides)

L'usage des pesticides est à 95% agricole et à 5% non agricole (dont 2/3 jardiniers amateurs, 1/3 collectivités).

Pourquoi le « zéro phyto » ?

L'objectif est de réduire la pollution de l'eau (en surface et dans les nappes souterraines, la pollution des sols) mais également la pollution de l'air par les molécules de synthèse.

Cette action permet en outre d'éviter d'exposer notamment le personnel applicateur à d'éventuels risques chimiques non prouvés aujourd'hui.

Désherbants, insecticides, engrais et autres produits phytosanitaires vont disparaître progressivement des espaces verts et des trottoirs avec le lancement de la démarche « zéro phyto ».

Ces produits chimiques sont remplacés par des techniques alternatives.

ENJEUX
En 2011, la France est le 3ème consommateur mondial et le 1er consommateur européen. Le Grenelle de l'environnement a retenu comme objectif la réduction en moyenne de 50% des quantités de pesticides utilisés. C'est pourquoi l'Etat a décidé de mettre en oeuvre un nouveau plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides.

ces privés appartient) – « Réduire et sécuriser l'usage des produits pharmaceutiques en zone non agricole », avec l'amélioration de la qualification et la formation des acteurs professionnels à la réduction et à la sécurisation de l'usage des pesticides et à l'emploi de méthodes alternatives.
Ce plan vient renforcer l'arrêté du 12 septembre 2006 sur les produits phytosanitaires.

• **Plan Ecophyto 2018 sur les Zones Agricoles et Zones Non Agricoles :**
Mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement, il vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018, si possible.
Le Plan concerne aussi les Zones Non Agricoles (auxquelles les Villes et espa-

• **Arrêté du 12 septembre 2006 :**
Il fixe les conditions d'applications des produits phytosanitaires ; il précise les règles de stockage des produits, les préparations des traitements, les conditions des réussites des applications des produits ainsi que les bons comportements à avoir après traitement.



L'ENGAGEMENT DE LA VILLE D'ANGERS

Le projet actuel à l'échelle de la Ville s'inscrit dans la démarche engagée au niveau national et démontre sa volonté de se positionner comme un territoire de référence en termes d'entretien d'espaces végétalisés et minéralisés. Cette démarche est axée autour de trois notions : respect de l'environnement, optimisation de la gestion des sites et valorisation pour un meilleur accueil et une information des habitants. Elle s'inscrit tout naturellement dans la politique de développement durable de la Ville d'Angers à travers son Agenda 21.

Les intérêts de la démarche

Ils sont multiples :

- **De manière préventive, pour la santé**, même si les risques ne sont pas prouvés :
 - Réduire les risques chimiques et améliorer certaines conditions de travail (traitement au printemps et l'été sous des combinaisons étanches)
- **Pour l'environnement** :
 - Réduire les pollutions de la nappe phréatique ;
 - Favoriser la biodiversité : les espaces verts, les arbres de rues représentent 800 hectares qui peuvent être intéressants à valoriser pour la faune (insectes, oiseaux)
- **Pour le paysage** :
 - Transformer les espaces paysagers dans un souci esthétique

LE PLAN D' ACTIONS

La Ville d'Angers réduit l'utilisation des pesticides depuis plusieurs années. Des efforts importants ont été réalisés. La consommation de produits a déjà baissé de plus de 50% de 2004 à 2011 alors que les surfaces entretenues augmentaient de 10%.

Diminution des quantités de produits utilisés

- 50 % en moins en 5 ans pour les espaces verts (1000 à 500l) et 230 ha en zéro phyto
- 50% en moins en 5 ans pour les rues (800 à 360 l) et 100 rues sont en test zéro phyto sur 1200 rues ; les quais, les bordures de chemins enherbés et l'hyper centre ville sont aussi en zéro phyto.
- 30 % en moins sur les terrains de sports

Aujourd'hui, les **traitements insecticides** sont ramenés à minima. Ils ont presque disparu notamment sur les arbres où l'on préfère observer et favoriser la croissance d'auxiliaires prédateurs de parasites. La production horticole sous serre est en protection biologique intégrée depuis 11 ans. Aucun traitement phytosanitaire n'a eu lieu depuis deux ans.

Les **traitements herbicides** sont appliqués actuellement sur moins de 50% de la superficie gérée par la direction Parcs, Jardins et Paysages.

La démarche est actuellement en cours pour tendre vers le zéro produit phytosanitaire d'ici 2014. En ce sens, une méthodologie test, sur plus de cinquante parcs ou jardins, cimetières, cent zones de voiries, est actuellement mise en oeuvre depuis 2010. Des procédés de substitution déjà essayés précédemment y seront développés, comme les paillages (copeaux de bois, de chanvre, de cosses de sarrasin ...), les procédés de désherbage thermique ou mécanique, ou le réensemencement de certaines aires minérales.

La Direction Sports et Loisirs a diminué de 30% les quantités utilisées sur les équipements concernés.

L'analyse fine de ces tests - tant environnementale, qu'économique, paysagère et managériale **permettra au bout de deux années d'essais sur l'ensemble de la Ville d'amplifier cette mutation vers l'usage d'un minimum de chimie dans les pratiques.**

Les actions mises en place :

Gestion écologique dans les parcs

Comme d'autres villes françaises, la Ville d'Angers a opté depuis plusieurs années pour une gestion de ses espaces végétalisés plus respectueuse de l'environnement. Elle a expérimenté une gestion écologique sur certains sites : le parc Balzac (en collaboration avec la Ligue de protection des oiseaux), le Lac de Maine et les parcs Saint-Nicolas. L'ensemble de ces parcs naturels sont en « zéro phyto ».

Diagnostic écologique

Le diagnostic écologique des espaces végétalisés de la ville fait état d'observations concernant l'avifaune présente dans les parcs et jardins. L'existence d'une biodiversité riche a été mise en évidence : 66 espèces d'oiseaux mais aussi 150 espèces de flore spontanée dont deux protégées au niveau régional.

Démarche « zéro phyto » dans les cimetières

Le « zéro phyto » est mis en œuvre aussi dans les cimetières (tests de plantes vivaces couvre-sol, mise en place de pelouse avec des variétés de gazon peu poussant, essais de sedum pour éviter le développement de plantes sur les tombes...). Il permet de développer les zones paysagées et d'amoinrir le côté minéral et sec des cimetières.

Démarche « zéro phyto » sur les trottoirs et les voies publics

Le service de la propreté publique réalise des tests de désherbage thermique des trottoirs. Par ailleurs, une centaine de rues sont gérées « zéro phyto » en test pour mesurer le temps passé par les agents en utilisant différentes techniques et évaluer l'impact visuel.

Solutions alternatives appliquées sur le terrain

Les solutions alternatives curatives, quelques exemples

Desherbage à l'eau chaude



Desherbage mécanique,

Desherbage thermique



Désherbage à la mousse de coco



Desherbage manuel

Les solutions alternatives préventives, quelques exemples

Fleurissement au pied des arbres



Plantes vivaces au pied des arbres

Lâcher d'insectes



Pièges à phéromones,

Protection biologique intégrée (P.B.I.)



Les allées en mulching

Le paillage des massifs



Une évolution des paysages

Cette démarche de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires va entraîner un changement de nos paysages avec notamment une présence plus importante de flore spontanée dans nos espaces urbains. La présence de plantes dites adventices sur les trottoirs, dans les cimetières, dans les jardins n'est pas synonyme de mauvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion différente des espaces.

La Ville d'Angers se doit d'être exemplaire dans ce domaine afin de sensibiliser les Angevins à adopter eux aussi des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans leurs propres jardins. **Faire accepter les herbes qui poussent plus librement c'est avoir une plus grande tolérance à l'égard d'une nouvelle esthétique dans la ville, utile à la biodiversité (végétation urbaine).**

Des visites guidées organisées par la Ville vont déjà dans ce sens, soit à la Maison de l'environnement, soit dans les parcs urbains.

www.angers.fr / vie pratique, environnement, parcs et jardins.



UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

La Ville d'Angers souhaite, dans le cadre de sa politique de développement durable, avoir une approche participative des problématiques environnementales intéressant ses concitoyens. Dans cet esprit, elle a créé un Conseil local de l'environnement, organe consultatif auprès des associations et des habitants qui a pour vocation à agir de manière collective et transversale dans l'intérêt général.

Objectifs du conseil

- être à l'écoute des citoyens en matière environnementale
- construire un diagnostic partagé,
- mutualiser les compétences des différents acteurs,
- donner un avis consultatif sur les projets structurant de la Ville d'Angers en matière d'environnement,
- susciter ou mener des actions partenariales (sensibilisation et éducation à l'environnement...),
- proposer des études à réaliser,
- veiller à l'accessibilité des connaissances par le public pour lui permettre d'être acteur.

Une démarche participative concernant la démarche « zéro phyto » est ainsi impulsée par le Conseil local de l'environnement avec deux des sept groupes de travail en cours :

- groupe de travail sur la biodiversité
- groupe de travail propreté déchets

Les habitants qui souhaitent participer peuvent s'inscrire sur le site Internet du Conseil local de l'environnement : www.angers.fr/cle.

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

- Une exposition basée à la Maison de l'environnement puis dans les quartiers au printemps 2012
- Des visites guidées et animations prévues dans le programme Parcs et Jardins 2012
- Une signalisation des rues testées sans herbicides
- Une signalétique dans les jardins et parcs de la Ville